



REPUBLIQUE TUNISIENNE

\*\*\*\*

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

\*\*\*\*

Direction Générale de la Recherche Scientifique  
Direction des Programmes Nationaux de Recherche

## PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT A L'EXCELLENCE

### SCIENTIFIQUE – P2ES

Quatrième Appel à Propositions - édition 2024

- Annonce disponible sur le site web du Ministère : [www.mes.tn](http://www.mes.tn)
- Inscription en ligne : <https://bit.ly/3TUHaNn>
- Date limite d'inscription en ligne : 01 avril 2024 à minuit (00h00)
- Date limite de dépôt des dossiers papiers : 01 avril 2024 (horaires administratifs)

## 1- Contexte et objectifs du programme

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la recherche, notamment celles axées sur l'amélioration de la qualité de la recherche et la promotion de l'excellence dans divers domaines scientifiques, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Générale de la Recherche Scientifique) annonce le lancement d'un quatrième appel à propositions pour le « Programme d'Encouragement à l'Excellence Scientifique » (P2ES). Ce programme constitue un fonds national compétitif visant à soutenir l'excellence scientifique et à valoriser les compétences des chercheurs tunisiens.

L'objectif principal de ce programme est de stimuler des projets scientifiques à fort impact et à potentiel d'innovation, dirigés par des chercheurs compétents dans leurs domaines respectifs. Il cherche à encourager ces chercheurs à s'engager dans une culture d'excellence scientifique et à les soutenir dans la réalisation de résultats significatifs en encourageant la participation de jeunes chercheurs (post-doctorants). Les propositions démontrant une véritable dynamique d'excellence seront prises en considération.

## 2- Domaines concernés

Ce programme est ouvert à **toutes les disciplines scientifiques** liées aux différents grands domaines de recherche.

Il est à noter, que **chaque déposant** de projet devrait choisir un **seul domaine de recherche**.

## 3- Conditions de participation

Le Programme d'Encouragement à l'Excellence Scientifique (P2ES) s'adresse **aux enseignants-chercheurs statutaires détenant le grade de professeur de l'enseignement supérieur ou grade équivalent**.

Les projets soumis doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants, qui sont cumulatifs :

1. Le porteur du projet doit **avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en tant que professeur de l'enseignement supérieur** ou à un grade équivalent à la date de clôture de l'appel à candidatures (les enseignants-chercheurs ayant le grade de professeur émérite ne sont pas éligibles).
2. Le porteur du projet **ne doit pas avoir bénéficié d'un financement dans le cadre du programme P2ES** lors des éditions précédentes.
3. En plus du porteur de projet, l'équipe du projet doit comprendre au moins deux post-doctorants disponibles à plein temps pendant toute la durée de l'exécution du projet.

En complément de ces conditions, **le porteur de projet est autorisé à déposer un seul dossier en tant que chef de projet pour cet appel à propositions de l'année 2024**. Le non-respect de cette condition entraînera l'annulation automatique de tous les dossiers de candidature soumis par le porteur de projet pour cet appel.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux publications scientifiques du porteur de projet, qui doivent être de qualité et régulières au cours des cinq (05) dernières années.

Pour les sciences humaines et sociales, d'autres critères spécifiques seront pris en compte pour évaluer la qualité scientifique, en se basant sur le curriculum vitae du porteur de projet.

En plus des post-doctorants, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique encourage la participation d'autres chercheurs au projet en formant une équipe de recherche. Les équipes de recherche multidisciplinaires seront particulièrement valorisées.

En vertu de l'association de la Tunisie au programme Horizon Europe, les entités européennes peuvent participer à un projet sans toutefois bénéficier du financement alloué aux équipes de recherche tunisiennes.

#### 4- Critères de sélection des projets soumis

Les projets soumis seront évalués scientifiquement sur la base de **l'excellence scientifique**, et ce en tenant en compte des éléments suivants :

- **Porteur du projet** : parcours académique, qualité des publications, projets, encadrement, ... ;
- **Projet proposé** :
  - Qualité scientifique du projet : **Caractère innovant (valeur ajoutée démontrable)**. Le caractère innovant doit être soutenu par un **contenu scientifique** et/ou **technologique** évident. L'alignement aux **priorités nationales** de la recherche scientifique doit être clairement établi ;
  - Caractère stratégique du projet : **Contribution manifeste** au développement scientifique de l'initiative d'excellence ;
  - L'impact du projet : **Potentiel de valorisation** et de **transfert technologique** ;
  - Méthodologie : Positionnement par rapport à l'état de l'art, faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes, structuration du projet, rigueur scientifique, ... ;
  - Faisabilité : Un calendrier clair et **réalisable**, budget détaillé et **justifié**, contribution de **chacun** des membres de **l'équipe**, identification des **équipements à utiliser**, ... ;
- **Post-Doc** : Cursus académique et travaux réalisés dans le domaine du projet proposé (parcours académique, qualité des publications, ... ) ;

Les projets seront classés selon les résultats de l'évaluation et en fonction des domaines scientifiques de l'appel à proposition. **La décision de sélection ou de non-sélection des projets sera prise par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** sur la base des classements établis et à concurrence de la limite du budget disponible.

Une notification des résultats de l'évaluation sera envoyée, par la DGRS, à tout soumissionnaire de projet.

#### 5- Durée et soutien financier

La durée du projet est **de deux (2) ans**. Le budget total octroyé pour chaque projet est de 200.000 DT pour les deux ans à raison de 100.000 DT/an. Il servira à :

- Couvrir les frais de fonctionnement ;
- Contrats de recherche pour les 2 post-docs (minimum de 1300 DT/mois).

La première tranche budgétaire (2024) est débloquée à la signature de la convention de financement du projet. Le déblocage de la deuxième tranche (2025) est strictement conditionné

par la remise des rapports d'avancement demandés par le MESRS ; et ce conformément aux dispositions des conventions établies fixant les obligations de chaque partie intervenante au projet.

## 6- Propriété Intellectuelle

Il revient aux chercheurs de mettre en place toutes les mesures nécessaires, avec l'approbation du MESRS, pour garantir une protection efficace et une répartition adéquate de la propriété intellectuelle découlant de la réalisation des projets, et ce, avant la publication des résultats de leurs travaux.

## 7- Dossier de candidature

Les candidats éligibles sont priés de suivre les étapes suivantes pour la préparation de leurs dossiers de candidature :

- 1) Télécharger le formulaire de projet au format Word à partir du site web du ministère (<http://www.mes.tn>).
- 2) Remplir attentivement toutes les sections du formulaire, le faire signer, et y joindre votre carte d'identité nationale, votre CV, ainsi que les annexes nécessaires (arrêté de nomination, CVs de l'équipe de recherche, premières pages des publications, etc.) dans un seul document PDF. Ce document constituera le dossier de candidature.

Pour constituer le dossier, il est obligatoire de joindre au formulaire de la soumission du projet les pièces suivantes :

- **Pour le chef du projet :**
  - Une copie de l'arrêté de nomination dans le grade ;
  - Une copie de la carte d'identité nationale ;
  - Un curriculum vitae (CV).
- **Pour les post-doc :**
  - Une copie de la carte d'identité nationale de chaque post-doc ;
  - Une copie du diplôme de la thèse ;
  - Les curriculums vitae (CV).

**Toute proposition illisible, non formulée selon le modèle fourni ou manque l'une des pièces citées ci-dessus, ne sera pas prise en considération.**

## 8- Dépôt des dossiers de candidature

Une fois que le dossier de candidature est prêt, le coordinateur du projet doit suivre les étapes de soumission du projet en deux phases comme suit :

1. **Étape 1** : Inscrire le projet en ligne en utilisant le lien suivant : <https://bit.ly/3TUHaNn> de l'appel à propositions. Le formulaire du projet ainsi que les CV de l'équipe de recherche doivent être joints à la fin de l'enregistrement en ligne. La date limite pour l'inscription en ligne est fixée au 1er avril 2024.

2. **Étape 2** : Déposer, directement par le candidat, le dossier complet du projet (formulaire du projet, CV, carte d'identité nationale, et annexes) sous format papier en un seul exemplaire original dûment rempli et signé au bureau d'ordre central du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS, Avenue Ouled Haffouz, 1030 Tunis), ou l'envoyer par voie postale. La date limite de réception est fixée au 1er avril 2024 (pendant les heures administratives).

Seul, le **cachet du bureau d'ordre central du MESRS ou de la poste fait foi**.

**Toute proposition incomplète, illisible, non formulée selon le modèle fourni ou non enregistrée en ligne ainsi que celle parvenue hors délais (dans sa version numérique et/ou papier), ne sera pas prise en considération.**

## 9- Contact

Pour plus d'informations, veuillez contacter la ***Direction des Programmes Nationaux de Recherche*** à la Direction Générale de la Recherche Scientifique :

**Tél : 71 832 987**

**E-mail : [dpnr.p2es@gmail.com](mailto:dpnr.p2es@gmail.com)**